



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 35

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024

OBJET :

DE-24-06-1-01) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 ET AFFECTATION
DES RESULTATS : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Adjoint au Maire.

Présents : , M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : Mme LIBERT-ALBANEL .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240626-lmc1H12042H1-BF
Date de réception en Préfecture : 28/06/2024
Date de Publication : 28/06/2024

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 et notamment l'article 242 relatif à la mise en œuvre, à titre expérimental, du compte financier unique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes au 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération DE-23-06-01-14 du Conseil municipal de Vincennes en date du 28 juin 2023, portant adhésion à l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 (modifié par arrêté du 31 octobre 2023) qui fixe dans son annexe la liste des collectivités territoriales, des groupements et des services d'incendie et de secours admis à expérimenter le compte financier unique.

Vu le budget primitif et le budget supplémentaire de la ville 2023 ;

Vu la décision modificative de 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut voter à titre expérimental un compte financier unique pour arrêter les comptes 2023 ;

Considérant que le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de fonctionnement de 22 054 789,19 € et un déficit de la section d'investissement de 22 003 453,92 € ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 17 juin 2024,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,)),
ARTICLE UNIQUE : Le compte financier unique concernant le budget principal pour l'exercice 2023, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240626-lmc1H12042H1-BF Date de réception en Préfecture : 28/06/2024 Date de Publication : 28/06/2024
--

Signé

Signé